Nations Unies A/55/485–S/2000/990

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2000

Original: français

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 41 de l'ordre du jour
Question de Palestine

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

Lettre datée du 10 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la situation à Jérusalem et dans les territoires, publiée le 3 octobre 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean-David **Levitte**

00-68983 (F) 131000 131000

Annexe à la lettre datée du 10 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne sur la situation à Jérusalem et dans les territoires

Au quatrième jour d'affrontements sanglants entre Israéliens et Palestiniens, l'Union européenne en appelle de nouveau à la raison pour que cesse la violence.

Elle estime que le recours disproportionné à la force ne peut qu'aggraver encore la situation, alourdir un bilan déjà particulièrement meurtrier, et éloigner la perspective de la paix à un moment où celle-ci paraissait se concrétiser à brève échéance.

Elle appuie la formation d'une commission internationale chargée d'établir objectivement les faits sur les événements des derniers jours et est disposée à apporter sa contribution aux travaux d'une telle commission.

Elle reste convaincue que seule une solution négociée est de nature à satisfaire les aspirations des peuples israélien et palestinien à la paix et à la sécurité.